



Club de Pickleball de l'Outaouais

# CPO - TERMES ET CONDITIONS

Version 2024.05.29





## Club de Pickleball de l'Outaouais

455 Chemin McConnell, Gatineau Québec J9J 3M3  
(873) 456-0316 | [eric@clubpickleballoutaouais.com](mailto:eric@clubpickleballoutaouais.com)

# Termes et Conditions

## Politique d'annulation et de modification

### Coût et restrictions relative à la réservation de terrain

La réservation des terrains de Pickleball se fait à partir du site web du **Club de Pickleball de l'Outaouais** (<https://www.clubpickleballoutaouais.com/>). Un guide vous expliquant la marche à suivre sera disponible sous peu.

Les **tarifs membre** et **non-membre** ainsi que la **surcharge pour non-membre** sont affichés sur le site web et peuvent changer sans préavis.

Un **maximum de quatre joueurs** est autorisé **par terrain**.

Une limite **d'un invité** (non-membre) par **membre** s'applique pour toute réservation au **tarif membre**. Une **surcharge pour non-membre** devra être payée avant le début de la réservation et un maximum **deux invités** pourront accompagner **deux membres**.

Si la **réservation est faite par un non-membre**, le **tarif non-membre** s'applique à la réservation. Aucun remboursement ne sera accordé si un membre fait partie du groupe (*4 joueurs maximum par terrain*).

Si la **réservation est faite par un membre** le **tarif membre** s'applique à la réservation et permet à **quatre membres** de jouer sans frais supplémentaire.

Si la **réservation est faite par un membre** et qu'un des **joueurs n'est pas membre**, le **tarif membre** s'applique à la réservation mais la **surcharge pour non-membre** devra être payée avant de commencer à jouer. **Un membre** peut inviter **un non-membre** à jouer. Si **deux membres** font partie du groupe, **deux joueurs non-membre** peuvent les accompagner. La **surcharge pour non-membre** s'applique une seule fois au tarif membre.



# Club de Pickleball de l'Outaouais

455 Chemin McConnell, Gatineau Québec J9J 3M3  
(873) 456-0316 | [eric@clubpickleballoutaouais.com](mailto:eric@clubpickleballoutaouais.com)

## Politique de tarification

### POLITIQUE DE TARIFICATION

- Maximum quatre joueur par terrain.
- **Un invité** (non-membre) par membre.
- Une **surcharge pour non-membre** devra être payé avant de jouer si au moins un invité (non-membre) fait partie du groupe.
- Chaque joueur doit signer la **décharge de responsabilité**.



	Membre	Non-Membre
Tarif Horaire	\$ 37.50	\$ 42.50
Surcharge pour Non-Membre	\$ 5.00	N/A

*Payable avant de jouer si un invité non-membre fait partie du groupe pour toute réservation faite par un membre.*



4 Membres (37.50\$)



2 Membres + 2 Non-Membres (42.50\$)  
37.50\$ + 5.00\$\*

\* Surcharge pour Non-Membres payable avant de jouer



4 Non-Membres (42.50\$)

### Politique de Remboursement

#### MEMBRE

- Toute annulation sera **créditée au compte du membre**.

#### NON-MEMBRE

- Toute annulation faite **plus de 24 heures avant le début de la location** sera remboursée moyennant **des frais de \$5.00** afin de couvrir les frais administratifs.

- Toute annulation faite **moins de 24 heures avant le début de la location** est **non-remboursable**.



## Club de Pickleball de l'Outaouais

455 Chemin McConnell, Gatineau Québec J9J 3M3  
(873) 456-0316 | [eric@clubpickleballoutaouais.com](mailto:eric@clubpickleballoutaouais.com)

### Politique de remboursement

#### Modification ou annulation d'une réservation après l'avoir placée

Si vous devez apporter des modifications à une réservation, veuillez communiquer avec le service à la clientèle le plus rapidement possible par courriel à [info@clubpickleballoutaouais.com](mailto:info@clubpickleballoutaouais.com) ou par téléphone au **(873) 456-0316** en indiquant bien votre numéro de réservation et les modifications que vous désirez apporter. Nous ferons de notre mieux pour vous accommoder.

La politique de remboursement en vigueur s'applique selon les modalités suivantes :

#### **MEMBRE**

- Toute annulation sera **créditée au compte du membre**.

#### **NON-MEMBRE**

- Toute annulation faite **plus de 24 heures avant le début de la location** sera remboursée moyennant des frais de **\$5.00** afin de couvrir les frais administratifs.
- Toute annulation faite **moins de 24 heures avant le début de la location** est **non-remboursable**.

#### Remboursement des frais d'abonnement (carte de membre)

Les frais d'abonnement pour la carte de membre (CPO ou ARPO-CPO) sont **remboursable jusqu'à 48 heures après la date d'achat**. Passé 48 heures après la date d'achat, **aucun remboursement sera accordé**.

Si vous désirez annuler votre abonnement, veuillez communiquer avec le service à la clientèle le plus rapidement possible **dans les 48 heures après la date d'achat**, soit par courriel à [info@clubpickleballoutaouais.com](mailto:info@clubpickleballoutaouais.com) ou par téléphone au **(873) 456-0316** en indiquant votre **nom complet, numéro de téléphone et numéro la carte de membre**. Un membre de l'équipe traitera votre demande.



## Club de Pickleball de l'Outaouais

455 Chemin McConnell, Gatineau Québec J9J 3M3  
(873) 456-0316 | [eric@clubpickleballoutaouais.com](mailto:eric@clubpickleballoutaouais.com)

### Sensibilisation aux risques

Je ne suis au courant d'aucun problème médical qui serait de nature à m'empêcher de participer aux activités et programmes offerts ou parrainés par le **Club de Pickleball de l'Outaouais**. Si j'ai des préoccupations au sujet de mon état de santé, je vais consulter mon médecin avant de participer à de telles activités.

Je comprends que je suis libre de cesser de participer ou de réduire ma participation aux activités et aux programmes offerts ou parrainés par le **Club de Pickleball de l'Outaouais**.

Je reconnais qu'il y a des risques associés à la participation à des activités sportives et aux programmes offerts par le **Club de Pickleball de l'Outaouais**. Je me suis renseigné et je comprends les risques associés à ma participation à ces activités, y compris le risque de blessure personnelle et j'accepte librement ces risques.

### Renonciation et décharge

#### Décharge de responsabilité

Chaque utilisateur doit avoir signé le Formulaire de Décharge de Responsabilité avant de pouvoir participer à toute activité dans au **Club de Pickleball de l'Outaouais**, soit par l'entremise du système de réservation, soit en format papier, disponible au **Club de Pickleball de l'Outaouais** ou sur notre site web (<https://www.clubpickleballoutaouais.com>).

En contrepartie de l'acceptation de mon inscription aux activités et/ou aux programmes offerts ou parrainés par le **Club de Pickleball de l'Outaouais**, je, par les présentes, agissant pour moi, mes héritiers, chargés de pouvoir, administrateurs ou autres personnes qui pourraient prétendre agir en mon nom, renonce, libère et décharge de toute responsabilité le **Club de Pickleball de l'Outaouais** et toute personne agissant en son nom et m'engage à ne pas intenter de poursuite en cas de blessure, maladie, perte de vie ou de dommages à la propriété de toute nature que ce soit, découlant de, ou subis dans le cadre de ma participation à des activités de l'entreprise. Cette renonciation et décharge s'applique à toutes les demandes, prévisibles ou imprévisibles, y compris celles impliquant la négligence ou le non-respect d'une obligation légale (y inclus celle visée par la Loi sur la responsabilité de l'occupant).

J'accepte que le **Club de Pickleball de l'Outaouais** ne soit pas tenu responsable en cas de perte, de dommage, de l'utilisation non autorisée ou du vol de biens personnels que j'aurais apportés sur les lieux. Je comprends que la présente décharge se veut aussi large et inclusive que le permet la loi. Advenant qu'une disposition particulière de ce document soit jugée invalide ou inapplicable par un tribunal, cette décision ne doit pas affecter la validité ou le caractère exécutoire des autres dispositions.



# Club de Pickleball de l'Outaouais

455 Chemin McConnell, Gatineau Québec J9J 3M3  
(873) 456-0316 | [eric@clubpickleballoutaouais.com](mailto:eric@clubpickleballoutaouais.com)

## Règlements et Politiques

Le **Club de Pickleball de l'Outaouais**, est une entreprise qui favorise le bien-être de tous ses membres et clients. La mise en place et le respect de politiques et règlements est un enjeu d'une grande importance pour nous.

Dans le but d'éliminer les zones grises et de faire en sorte que vos visites dans notre établissement se déroulent bien, nous tenons à partager les politiques et règlements qui sont en place.

1. **L'accès aux terrains est réservé aux joueurs.**
2. Vous devez **présenter votre carte de membre CPO** à la réception avant de vous rendre sur les terrains de pickleball.
3. Le port de **chaussures de type sport est obligatoire**. Seuls les souliers de sport à **semelle qui ne marque pas** sont tolérés sur les terrains de pickleball ainsi que dans le centre. Les **bottes, souliers d'extérieurs et manteaux doivent être déposés à l'accueil ou dans un des vestiaires**, mis à votre disposition.
4. **Tenue sportive obligatoire** (T-shirt, camisoles, shorts, pantalons, jupes).
5. Interdiction de jouer torse nu.
6. La **nourriture est interdite** sur les aires de jeu.
7. Il est **permis** d'apporter une **bouteille d'eau**.
8. Les usagers doivent **respecter l'équipement et les terrains**. Tout usage agressif des raquettes, des balles ou de toute autre pièce d'équipement pourra être sanctionné pour assurer la sécurité des autres joueurs.
9. Les usagers doivent **respecter les temps de jeux alloués**. Le temps alloué pour jouer **commence et se termine à l'heure**. Après le délai accordé (10 minutes **si la disponibilité du terrain le permet**), les usagers devront payer une heure de location supplémentaire selon les tarifs en vigueur.
10. Vous devez utiliser un langage respectable sur les terrains de pickleball et dans l'enceinte du **Club de Pickleball de l'Outaouais**. L'usage d'un langage vulgaire, agressif, intimidant ou irrespectueux n'est pas toléré. Un tel comportement pourrait conduire son auteur à **l'expulsion sans remboursement**.
11. Des débris et petites roches se logent dans les semelles et endommagent la surface des terrains. Pour jouer sur les terrains du **Club de Pickleball de l'Outaouais**, il est **obligatoire** d'avoir des **souliers à semelles non marquantes**. Les semelles doivent être sans saleté ni débris. Vous pourriez **devoir changer de souliers** ou **arrêter de jouer** si ceux-ci ne rencontrent pas les standards.



# Club de Pickleball de l'Outaouais

455 Chemin McConnell, Gatineau Québec J9J 3M3  
(873) 456-0316 | [eric@clubpickleballoutaouais.com](mailto:eric@clubpickleballoutaouais.com)

## Annexe A – Affiche - Règlements & Politiques



### RÈGLEMENTS & POLITIQUES

# PICKLEBALL

---

#### L'ACCÈS EST RÉSERVÉ AUX JOUEURS

Vous devez **présenter votre carte de membre CPO** à la réception avant de vous rendre sur les terrains de pickleball.

Le port de **chaussures de type sport est obligatoire**. Seuls les souliers de sport à **semelle qui ne marque pas** sont tolérés sur les terrains de pickleball ainsi que dans le centre. Les **bottes, souliers d'extérieurs et manteaux doivent être déposés à l'accueil ou dans un des vestiaires**, mis à votre disposition.

**Tenue sportive obligatoire** (T-shirt, camisoles, shorts, pantalons, jupes).  
Interdiction de jouer torse nu.

La **nourriture est interdite** sur les aires de jeu.  
Il est **permis** d'apporter une **bouteille d'eau**.

Les usagers doivent **respecter l'équipement et les terrains**. Tout usage agressif des raquettes, des balles ou de toute autre pièce d'équipement pourra être sanctionné pour assurer la sécurité des autres joueurs.

Les usagers doivent **respecter les temps de jeux alloués**. Le temps alloué pour jouer **commence et se termine à l'heure**. Après le délai accordé (10 minutes **si la disponibilité du terrain le permet**), les usagers devront payer une heure de location supplémentaire selon les tarifs en vigueur.

Vous devez utiliser un langage respectable sur les terrains de pickleball et dans l'enceinte du **Club de Pickleball de l'Outaouais**. L'usage d'un langage vulgaire, agressif, intimidant ou irrespectueux n'est pas toléré. Un tel comportement pourrait conduire son auteur à l'**expulsion sans remboursement**.



### RULES & POLICIES

# PICKLEBALL

---

#### ACCESS RESERVED TO PLAYERS

You must **show your CPO membership card** at the reception before going on the pickleball courts.

**Sport shoes are mandatory**. Only **non-marking sole shoes** are allowed on the pickleball courts and in the facility. **Boots, outdoor shoes and coats must be kept at the reception or in one of the locker rooms**, at your disposal.

**Sport apparel mandatory** (T-shirt, tank top, shorts, pants, skirts).  
Topless play prohibited.

**No food allowed** on the courts.  
**Water bottles are allowed**.

Users must **respect the equipment and courts**. Any aggressive use of rackets, balls or any other piece of equipment may be sanctioned to ensure the safety of other players.

Users must **respect the allocated playing times**. The time allocated for play **begins and ends on time**. After the time allowed (10 minutes **if court availability allows**), users will have to pay for an additional hour's rental according to the rates in effect.

You must use respectable language on the pickleball courts and within the **Outaouais Pickleball Club**. The use of vulgar, aggressive, intimidating or disrespectful language is not tolerated. Such behavior could lead to **expulsion without reimbursement**.

## Annexe B – Affiche - Semelles non-marquantes obligatoires

<p><b>NOTICE</b></p>  <p><b>No outdoor footwear</b></p>	<p><b>OBLIGATOIRE MANDATORY</b></p> <p>Non Marking Sole</p>  <p>Semelle Non Marquante</p>	<p><b>AVIS</b></p>  <p><b>Aucune chaussure d'extérieur</b></p>
 <p>Club de <b>PICKLEBALL</b> OUTAOUAIS</p> 	<p><b><u>SEMELLES NON MARQUANTE</u></b></p> <p>DES DÉBRIS ET PETITES ROCHES SE LOGENT DANS LES SEMELLES ET ENDOMMAGENT LA SURFACE DES TERRAINS.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SEMELLES PROPRES &amp; NON MARQUANTES OBLIGATOIRES.</li> <li>- ASSUREZ-VOUS QUE VOS SEMELLES SOIENT <b>SANS SALETÉ NI DÉBRIS.</b></li> <li>- VOUS POURRIEZ <b>DEVOIR CHANGER DE SOULIERS OU ARRÊTER DE JOUER</b> SI CEUX-CI NE RENCONTRENT PAS LES STANDARDS.</li> </ul> <p><b><u>NON MARKING SOLES</u></b></p> <p>SMALL ROCKS OR DEBRIS GET CAUGHT IN THE SOLES AND DAMAGE OUR COURT SURFACES.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CLEAN &amp; NON MARKING SOLES ARE MANDATORY.</li> <li>- MAKE SURE YOUR SOLES ARE FREE OF DIRT OR DEBRIS.</li> <li>- YOU MAY BE <b>ASKED TO CHANGE SHOES OR STOP PLAYING</b> IF THEY DON'T MEET THE REQUIREMENTS.</li> </ul>	
<p><b>NOTICE</b></p>  <p><b>No outdoor footwear</b></p>	<p><b>OBLIGATOIRE MANDATORY</b></p> <p>Non Marking Sole</p>  <p>Semelle Non Marquante</p>	<p><b>AVIS</b></p>  <p><b>Aucune chaussure d'extérieur</b></p>

## Annexe C – Semelles non-marquantes obligatoires



**OBLIGATOIRE  
MANDATORY**

**Non Marking  
Sole**



**Semelle  
Non Marquante**

**SEMELLES NON MARQUANTE**

**DES DÉBRIS ET PETITES ROCHES SE LOGENT DANS LES SEMELLES ET ENDOMMAGENT LA SURFACE DES TERRAINS.**

- SEMELLES PROPRES & NON MARQUANTES OBLIGATOIRES.
- ASSUREZ-VOUS QUE VOS SEMELLES SOIENT **SANS SALETÉ NI DÉBRIS.**
- VOUS POURRIEZ **DEVOIR CHANGER DE SOULIERS OU ARRÊTER DE JOUER** SI CEUX-CI NE RENCONTRENT PAS LES STANDARDS.

**NON MARKING SOLES**

**SMALL ROCKS OR DEBRIS GET CAUGHT IN THE SOLES AND DAMAGE OUR COURT SURFACES.**

- CLEAN & NON MARKING SOLES ARE MANDATORY.
- MAKE SURE YOUR SOLES ARE FREE OF DIRT OR DEBRIS.
- YOU MAY BE **ASKED TO CHANGE SHOES OR STOP PLAYING** IF THEY DON'T MEET THE REQUIREMENTS.



**OBLIGATOIRE  
MANDATORY**

**Non Marking  
Sole**



**Semelle  
Non Marquante**



## Club de Pickleball de l'Outaouais

455 Chemin McConnell, Gatineau Québec J9J 3M3  
(873) 456-0316 | [eric@clubpickleballoutaouais.com](mailto:eric@clubpickleballoutaouais.com)

### Annexe D – Affiche - Aucune Chaussures Extérieur

